

# Mémo #3 2025-2026

DATE : 17 décembre 2025



## OBJET : **Dyades acrobatiques – Trios – Programme Maîtres**

Dans les épreuves de trios (technique et libre) du programme Maîtres, AU CANADA, il sera accepté d'effectuer une dyade acrobatique à 3 athlètes.

Il sera possible d'avoir 2 athlètes qui poussent/soutiennent et 1 athlète voltige (dans une levée, un saut ou un lancer) et déclarer cet élément comme étant une dyade acrobatique.

*Ce mémo fait office de règle officielle à moins de spécification contraire.*